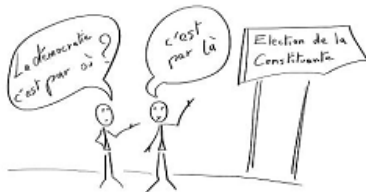


<https://www.xn--lecanardpublicain-jwb.net/spip.php?article949>



# Scrutin proportionnel, vote anticipé, le pouvoir s'agite !!!

- Nouvelles de l'antirépublique -



Date de mise en ligne : dimanche 21 février 2021

---

Copyright © Le Canard républicain - Tous droits réservés

---

**La météo politique annonce une perturbation centrée sur les élections prochaines. Et soudainement, le pouvoir envisage des changements dans le mode de scrutin et dans les modalités de vote. Analyse de ce climat politique par les deux textes ci-dessous.**

**Que penser du scrutin proportionnel ?**

La question de la proportionnelle fait partie des serpents de mer qui surgissent périodiquement dans le débat politique.

En apparence, la proportionnelle est plus juste que le système uninominal à 2 tours, surtout depuis les réformes Jospin de 2001 qui, en accordant une majorité automatique au Président de la République, suppriment toute valeur à l'Assemblée nationale. Cela étant, l'exemple de 1986 où Mitterrand imposa une proportionnelle intégrale, histoire de gêner Chirac en faisant monter le Front national, prouve que la chose est plus compliquée qu'on pourrait le penser.

Rappelons que toute réforme du système électoral doit s'analyser au regard de la situation politique du moment. Qu'en est-il aujourd'hui ? Supposons que l'élection des députés soit faite à la proportionnelle sur la base de listes nationales, ce qui, soit dit en passant, est le cas aux élections européennes. Apparemment, la représentation serait plus équitable. Peut-on en déduire que les citoyens seront mieux représentés ?

Quitte à paraître mauvais coucheur, la chose ne me semble pas aller de soi. La proportionnelle se ferait sur des listes nationales présentées par les partis. Certes, on peut imaginer l'existence de listes parfaitement indépendantes, mais pourraient-elles faire jeu égal avec celles des partis acclimatés à la sphère médiatique et nourris de financement public, nouvel instrument du conservatisme ?

Si donc, par le jeu de la proportionnelle, les partis seraient représentés de façon plus juste, ce ne serait pas, à mon sens, le cas pour les citoyens. Pourquoi ? Parce que nous sommes au coeur d'une crise politique qui fait que les partis, tous les partis, sont de moins en moins reconnus par les citoyens comme porteurs de leurs aspirations. Dans un tel cadre, la proportionnelle ne ferait que légitimer un paysage politique pourtant contesté en changeant seulement leurs rapports de force. Bien pis, elle favoriserait l'élection des responsables des appareils politiques puisqu'on ne vote alors essentiellement que pour les étiquettes et pas pour les personnes. Peut-on dire, dans un tel contexte, que le pouvoir serait porteur de légitimité ?

Or, le pays a besoin de reconstruire la légitimité de la vie politique. C'est pourquoi il faut repartir de zéro en redonnant la parole aux citoyens, à tous les citoyens. Ce sont les institutions, dans leur globalité, qui devraient enfin être l'objet d'un large débat dans la société. Ça nous changerait des « commissions Théodule » et des effets de tribune.

Les institutions sont un bien public. En tant que tel, elles appartiennent au peuple souverain. Il revient à chacun de nous de participer à sa reconstruction au-delà des pressions des porte-paroles de la classe dirigeante. Le défi est là. Sachons le relever.

[André Bellon](#)

**Bricolage et cafouillage sont-ils les 2 mamelles des élections ?**

Le gouvernement envisage d'instaurer le « vote anticipé » pour l'élection présidentielle de 2022. Selon un

amendement déposé au Sénat, il s'agirait d'ouvrir le scrutin une semaine avant la date prévue : les électeurs pourraient se rendre dans certaines communes choisies par arrêté et exprimer leur choix par voie électronique grâce à une machine à voter. Cette initiative surgit alors que les élections régionales, prévues en juin, risquent de se dérouler sur fond de pandémie, alimentant les débats sur une extension des possibilités de vote par correspondance.

Sur la forme, le gouvernement paraît, comme dans bien d'autres domaines, se livrer à un concours d'improvisation. Sur le fond, l'extension du vote par correspondance doit être sérieusement encadrée afin d'éviter les fraudes et les manipulations. Idem pour le vote anticipé. Mais ce dernier soulève une question plus profonde et plus grave. Outre que l'exemple du cafouillage américain incite à la plus grande circonspection, comment admettre que les citoyens commencent à voter alors que la campagne n'est pas terminée ? Une campagne électorale constitue un moment essentiel de la vie démocratique car elle ouvre le débat et l'échange des points de vue, permettant aux électeurs de se forger une opinion et de fixer leur choix. Ouvrir le scrutin avant qu'elle n'ait atteint son terme rompt par ailleurs l'égalité entre les votants qui se déterminent dans des conditions différentes. Enfin, ces modifications du code électoral favorisent le recours aux très contestables machines à voter.

Contrairement à la procédure manuelle avec des bulletins imprimés que l'on peut recompter autant qu'on veut, il est par définition impossible de vérifier un vote électronique sauf à s'en remettre à la « science » des informaticiens et de ceux qui les emploient.

Alors que la démocratie française traverse une crise profonde, ce type de bricolage à quelques mois de l'échéance est inacceptable.

[Anne-Cécile Robert](#)